

**COMPOSITION DE JURY DE VES  
VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES**

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-3 et L.613-4 (validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes) et Articles R.613-32 à R.613-37 (validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience),

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 26 juin 2018, portant sur l'objet de la présente délibération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le jury de Validation des Etudes Supérieures (VES) de la **session du jeudi 13 février 2025**, concernant le diplôme suivant :

Diplôme : Diplôme Ingénieur  
Mention : Bâtiment Écoconstruction Énergie  
Parcours : Bâtiment Écoconstruction Énergie

est constitué des personnes suivantes :

- au titre de membres du jury en leur qualité d'enseignant, maître de conférences, professeur :
  - M.PAILHA Mickaël, maître de conférences, université Savoie Mont Blanc
  - M. BADEL Adrien, Professeur d'Université, université Savoie Mont Blanc

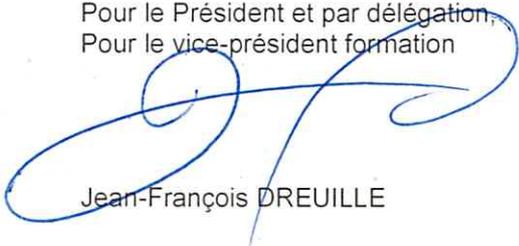
**Article 2 :** Est désigné en qualité de président du jury :

- M. BADEL Adrien, Professeur d'Université, université Savoie Mont Blanc

**Article 3 :** La directrice générale des services de l'université est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 3 février 2025

Pour le Président et par délégation,  
Pour le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

*Ampliation aux membres du jury VES*